



Accusé de réception en préfecture
040-254000847-20251017-DEC_2025062-AU
Reçu le 20/10/2025

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan

N° d'enregistrement
2025-062

Décision

Portant approbation d'un avenant n°2 au marché
n°2024-014-7 relatif à la création des locaux ateliers sur
le site du SICTOM DU Marsan – Lot 07 : Plâtrerie –
peinture - Nettoyage

Le Président du SICTOM du Marsan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU la délibération du Comité Syndical du 24 août 2020 rendue exécutoire le 26 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que pour toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n°2024-014-7 relatif à la création des locaux ateliers sur le site du SICTOM du Marsan (Lot 07 : Plâtrerie – Peinture - Nettoyage) conclu avec la société BUBOLA PLATRERIE sise 2510 Avenue du Maréchal Juin – 40000 MONT-DE-MARSAN, pour un montant de 9 420,49 € HT.

VU l'avenant n°1 en date du 06 juin 2025, augmentant le montant du marché de 667,26 € HT,

CONSIDERANT

La nécessité de conclure un avenant afin d'ajuster les quantités des contre-cloisons, des cloisons de distribution à parements simples et des plafonds,

DECIDE

De conclure un avenant n°2 au marché n°2024-014-7 pour un montant de – 1 282,43 € HT, soit une diminution de 13,61 % par rapport au montant initial du marché.

DIT

Qu'il sera rendu compte de cette décision au prochain Comité Syndical.

Madame la Directrice et Monsieur le Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A Saint Perdon, le 17 octobre 2025

Le Président,

Jean-Paul ALYRE
DU MARSAN

Acte télétransmis électroniquement le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

Identifiant unique : 040-254000847-20251017-DEC_2025062-AU

Par délégation, la Directrice : Julie MORANT

Syndicat
Intercommunal de
Collecte et de
Traitement des
Ordures Ménagères
DU MARSAN